

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 14

Objet : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2022.

L'an deux mille vingt-deux

Le 11 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni à Pierrelaye - 95 480 – Salle Polyvalente, 10, rue des Jardins, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Bernard TAILLY par Yannick BOËDEC,
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI,
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU,
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Gilbert AH-YU,
Bernard LE DUS par Marie-José BEAULANDE,
Etienne LE BÉCHEC par Patrick BOULLÉ,
Christine MATTEI par Camille CARON,
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET,
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD,
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT,
Darine BOUADIS par Françoise NORDMANN,

Secrétaire de Séance : Arnaud LARMURIER

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 76
 Nombre de pouvoirs : 11
 Nombre de votants : 87

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C-VI,
 Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,
 Vu l'avis de la commission finances du 21 mars 2022,
 Vu l'avis du bureau communautaire du 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

RETIENT comme critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) :

- La population pour 30,00 %,
- Le potentiel financier pour 25,00 %,
- Le nombre de logements sociaux pour 17,50 %,
- Le revenu moyen par habitant pour 25,00 %,
- Le dynamisme des recettes pour 2,50 %.

PRECISE que le montant de la DSC 2022 est fixé à 4 671 000 €.

ARRETE le montant par commune conformément au tableau ci-dessous :

	Population	Potentiel Financier	Logements sociaux	Revenu imposable par habitant	Dynamisme des recettes	Montant de la DSC 2022
Beauchamp	43 833 €	18 319 €	15 909 €	30 054 €	10 651 €	118 766 €
Bessancourt	37 937 €	37 546 €	24 428 €	31 380 €	2 140 €	133 431 €
Cormeilles-en-Parisis	124 656 €	100 169 €	56 794 €	86 575 €	17 571 €	385 765 €
Eaubonne	127 268 €	103 327 €	71 027 €	98 559 €	9 826 €	410 007 €
Ermont	146 598 €	126 919 €	141 267 €	123 013 €	16 103 €	553 900 €
Franconville	185 773 €	162 855 €	110 885 €	171 220 €	9 728 €	640 461 €
Frépillon	16 871 €	16 193 €	6 193 €	13 222 €	3 731 €	56 210 €
La Frette-sur-Seine	23 682 €	21 697 €	3 798 €	13 966 €	1 114 €	64 257 €
Herblay	151 160 €	113 907 €	68 256 €	123 651 €	15 363 €	472 337 €
Montigny	108 551 €	100 094 €	83 070 €	114 621 €	5 994 €	412 330 €
Pierrelaye	44 718 €	35 401 €	31 168 €	45 239 €	11 591 €	168 117 €
Le Plessis	42 688 €	36 730 €	9 922 €	31 237 €	4 886 €	125 463 €
Saint Leu	79 804 €	68 610 €	31 921 €	48 113 €	5 229 €	233 677 €
Sannois	133 910 €	121 024 €	93 984 €	120 432 €	- 253 €	469 097 €
Taverny	133 851 €	104 959 €	68 803 €	116 468 €	3 101 €	427 182 €
TOTAL	1 401 300 €	1 167 750 €	817 425 €	1 167 750 €	116 775 €	4 671 000 €

Fait et délibéré ce jour à Pierrelaye.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
 Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »